

Fraternice

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET RESTRICTION DE CIRCULATION

11-15 boulevard Paul Barré

Du 04 septembre 2024 au 19 septembre 2024

branchement eau

N/Réf.: OL/NB/EF - Arrêté n° 2024 - 172

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route, spécialement l'article R.225,

Vu le code des collectivités locales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et suivants,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande d'un branchement d'eau potable prévue du 04 au 19 septembre 2024, au 11/15 boulevard Paul Barré à Maule, pour des travaux demandés et exécutés par SUEZ – 78231 – LE PECQ

Considérant que ces travaux nécessitent une restriction de circulation pendant toute la durée des travaux.

ARRETONS

<u>ARTICLE 1</u> – du 04 septembre 2024 au 19 septembre 2024, l'entreprise SUEZ procédera à des travaux de branchement d'eau potable. Ces travaux nécessiteront une restriction de circulation et une interdiction de stationnement sur la zone travaux avec la mise en place d'une signalisation temporaire gérée par l'entreprise en charge des travaux au niveau du 11/15 boulevard Paul Barré.

ARTICLE 2 - Tout véhicule contrevenant aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs le Policier Municipal,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 20 aout 2024

Olivier LEPRÉTRE

Maire de Maule